



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement de concordance #422-24 modifiant le plan d'urbanisme #290-06 et du règlement de concordance #423-24 modifiant le règlement de zonage #290-06

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que les règlements intitulés « règlement de concordance #422-24 modifiant le plan d'urbanisme #210-91 » et « règlement de concordance #423-24 modifiant le règlement de zonage #290-06 » ont reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 7 octobre 2024
- Adoption des projets de règlements : 7 octobre 2024
- Assemblée publique de consultation : 4 novembre 2024
- Adoption des règlements : 4 novembre 2024
- Délivrance des certificats de conformité numéro 20241237-SteV-49-PUM et numéro 2024-1238-SteV-50-RZM de la MRC de Pierre-De Saurel : 15 novembre 2024

Ces règlements ont pour objet d'intégrer au plan d'urbanisme # 210-91 et au règlement de zonage # 290-06 la nouvelle cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles

Ces règlements sont déposés au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 novembre 2024.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 25 novembre 2024.



Reynald Castonguay
Directeur général
Greffier-trésorier